

DÉSINFORMATION EN SANTÉ : UNE LUTTE POUR NOS DROITS ET NOS DÉMOCRATIES

Aujourd'hui, toutes les conditions sont réunies pour favoriser le développement de la désinformation en santé : la science et la parole scientifique sont remises en question, le monde de la recherche est déstabilisé par l'attitude de l'administration américaine et la censure imposée aux scientifiques, les discours et théories complotistes font de plus en plus d'adeptes et infusent la sphère politique, et le modèle des réseaux sociaux contribue à faciliter la diffusion d'informations toxiques.

Les effets nocifs de la désinformation sont nombreux, autant sur la santé des personnes que sur la santé de nos processus démocratiques. Combattre les facteurs qui alimentent cette désinformation devient dès lors "un point fondamental dans la protection de notre démocratie", comme l'exprimait le Ministre de la santé Yannick Neuder à l'occasion du colloque "Lutter contre l'obscurantisme et la désinformation en santé" organisé le 18 avril dernier.

La prise en compte des enjeux de désinformation par le Ministère de la Santé exprimée à l'occasion du colloque, doit se décliner en actions concrètes qui permettent de faire face à la désinformation sur tous les fronts. Parmi les combats à mener, la régulation et la responsabilisation des plateformes doit faire l'objet d'une attention particulière afin de freiner le flot d'informations toxiques qui se propage sur les réseaux sociaux.

DE LA FAUSSE INFORMATION SANITAIRE À LA DÉFIANCE DÉMOCRATIQUE

Alors qu'en ligne les fake news se propagent six fois plus vite que les informations fiables, la **santé est un domaine particulièrement affecté par la désinformation**, comme cela a par exemple été observé lors de la [pandémie de COVID-19](#). Promotion de "remèdes miracles", remise en cause des vaccins, diabolisation de l'avortement sont autant de nouvelles largement relayées sur les réseaux sociaux et qui peuvent mettre en danger les personnes qui leur accordent trop de crédit.

1 personne sur 2 estime que "ce n'est pas parce qu'un scientifique spécialisé sur un sujet lui démontre un fait scientifique que c'est vrai" (Ipsos - 2022)

Plus qu'une préoccupation de santé publique, **les fake news en santé représentent aussi un risque pour la santé de nos démocraties**. En effet, l'infodémie et la décrédibilisation de la parole scientifique peuvent être à l'origine d'une ["défiance accrue de la population et d'un](#)

[affaiblissement de la cohésion sociale](#)". Cette remise en cause de la légitimité des institutions de l'État et de leurs décisions est d'ailleurs une menace particulièrement tangible durant les crises sanitaires. L'intensification du mouvement anti-vaccin ("antivax") sur les réseaux sociaux durant la pandémie de COVID-19, avait par exemple conduit au [saccage de centres de vaccination](#), et à des [attaques à l'encontre du Ministre de la Santé](#) alors en fonction.

La fin d'une crise sanitaire ne marque pourtant pas celle des fake news, ni la disparition de leurs auteurs, ou diffuseurs. Les sphères complotistes et extrémistes, actives lors de la pandémie du COVID-19, restent présentes en nombre sur X [parmi la communauté des "dénialistes" climatiques](#). La propagation des fausses informations en santé perdure, continuant d'alimenter les différentes théories du complot (la plus suivie étant [liée à la santé](#)) qui reprendront de leur influence lors de la prochaine crise.

43% des Français croient que le ministère de la santé est de mèche avec l'industrie pharmaceutique pour cacher au grand public la réalité sur la nocivité des vaccins.

LA DIFFICILE PRISE EN COMPTE DE LA DÉSINFORMATION DANS LA LOI

En France, plusieurs textes peuvent servir de base légale pour sanctionner la diffusion de fausses informations. Le code pénal [condamne](#) la diffusion de fausses alertes, la loi sur la liberté de la presse sanctionne la publication de [fausses nouvelles](#) et la [diffamation](#) tandis que des dispositions applicables à la santé sont consacrées par la [loi sur les dérives sectaires](#), ou par certains articles du code de santé publique. Néanmoins, **ces textes se heurtent à plusieurs limites qui rendent difficile leur application à l'ère du digital** : les conditions strictes pour qualifier une infraction, la nécessité de concilier liberté d'expression (qui [inclut](#) la liberté de mentir) et protection de l'ordre public, ou encore la nature particulière des supports en ligne.

La désinformation est de plus difficile à caractériser : Qui décide de ce qui est vrai ou faux ? Sur quelles bases définit-on la vérité ? Comment traiter les contenus humoristiques ou sarcastiques ? Chaque plateforme a sa propre interprétation du terme, ce qui entraîne des règles de modération hétérogènes, rendant encore davantage complexe la lutte contre la désinformation.

Les plateformes en ligne sont des espaces extrêmement propices à la diffusion de fausses informations. Leur modèle économique repose sur la recommandation de contenus via des algorithmes dédiés à cet effet et qui contribuent à [mettre en avant de contenus polémiques](#), choquants, et toxiques, qui favorisent l'engagement des utilisateurs. Ce modèle exacerbe tellement la diffusion des fausses informations que **les initiatives telles que le fact checking ou la création de contenu éducatif sont insuffisantes pour gommer les effets dommageables des fake news**. La montée des idéologies d'extrême droite ajoute de l'urgence au problème, car ses partisans [font partie des principaux diffuseurs de fausses informations](#).

Quand les plateformes en ligne résonnent comme des médias

Bien que soumises à des obligations de modération, les plateformes en ligne ne sont pas tenues à la même déontologie, ni aux mêmes responsabilités que les médias classiques. Leur statut d'hébergeur de contenus limite leur responsabilité et constitue ainsi un frein à la lutte contre la désinformation en ligne. Pourtant, elles occupent une place centrale dans la diffusion de l'information : [47 % des Français s'informent chaque jour via les réseaux sociaux, et 56 % chaque semaine](#). Pour assurer un contrôle plus efficace, un statut hybride entre le média et l'hébergeur ne pourrait-il pas être considéré ?

TRAITER LE PROBLÈME À LA RACINE : RESPONSABILISER LES PLATEFORMES VIA L'APPLICATION DU RSN

Malgré les promesses d'un environnement "sain et sécurisé" promues par les plateformes elles-mêmes, les contenus nocifs subsistent, notamment en raison du manque de modération. La **société civile pointe la mauvaise foi des géants du web qui n'agissent qu'en surface** (par exemple sur la [régulation de la publicité](#), ou sur leur [évaluation des risques](#)) et qui ne remettent pas en question leur fonctionnement largement préjudiciable.

Pour lutter efficacement contre les fake news, il est indispensable de réguler la dynamique des plateformes. C'est dans cette logique qu'en 2022 l'UE a adopté le Règlement sur les services numériques ou RSN, un texte visant à réduire les risques systémiques des plateformes en ligne en les responsabilisant sur la modération, la recommandation de contenus, la publicité et la protection des utilisateur·ices. Le RSN a, de plus, vocation à être étoffé grâce à des **codes de conduite** portant sur des sujets spécifiques, comme celui **sur la désinformation adopté en février 2025** et effectif à compter du 1er juillet 2025. À l'origine volontaire, ce code crée des obligations contraignantes pour les VLOPs et VLOSEs puisqu'il est intégré au RSN.

Le RSN est un outil clé dans la lutte contre la désinformation en s'attaquant aux mécanismes qui rendent possible la désinformation mais ne tiendra ses promesses que si l'UE reste ferme lors de son implémentation. Les États membres doivent appuyer la Commission européenne dans la mise en œuvre de ce règlement d'une part, mais aussi mettre en place les conditions favorables à l'application de celui-ci à l'échelle nationale notamment en collaborant avec les acteurs de la société civile déjà engagés sur le sujet.

Face aux défis exposés ci-dessus, l'implication du Ministère de la santé est centrale pour continuer la "guerre contre la désinformation" en défendant les savoirs scientifiques, en favorisant la diffusion d'informations sanitaires fiables mais aussi en s'assurant de contraindre les premiers responsables de la désinformation, les plateformes, à agir. Nous saluons à ce titre les engagements du Ministère de la santé pris à l'occasion du colloque sur la lutte contre l'obscurantisme et la désinformation en santé qui s'est tenu le 18 avril, et proposons des pistes pour continuer dans cette voie.

NOS RECOMMANDATIONS :

- Lancer au plus vite la création de l'Observatoire pour lutter contre la désinformation en matière de santé [annoncé](#) par le Ministre de la Santé le 18 avril 2025
 - Doter cet Observatoire d'une équipe pluridisciplinaire composée notamment d'experts sur le rôle des réseaux sociaux dans le phénomène de désinformation
 - Doter l'Observatoire de la capacité à rendre des avis et collaborer avec d'autres institutions et autorités publiques telles que l'ARCOM
 - Proposer un référentiel des types de désinformation en santé, pouvant servir de repère à l'identification de contenus potentiellement à risque
 - Missionner l'Observatoire de la collecte de données relatives à la désinformation en ligne et utiles aux enquêtes de la commission européenne auprès des VLOPs et VLOSEs
 - Suivre l'application du code de conduite sur la désinformation par les plateformes en ligne par l'analyse des rapports annuels publiés
- Créer un groupe travail européen dédié à la désinformation en santé et réunissant les Ministres de la santé des États membres
- Créer un programme de formation à destination de la société civile sur les problématiques liées à la désinformation et les bonnes pratiques à mettre en place pour la traiter, notamment en lien avec les dispositions du RSN
- Adapter le corpus juridique français afin de mieux prendre en compte le rôle des plateformes en ligne, qui ne sont pas considérées comme des médias d'information

Qui sommes-nous ?



Soignons nos algos est une initiative portée par Action Santé Mondiale et qui a pour but de contribuer à décoder les effets de la tech sur la société, rééquilibrer le discours dominant et techno-solutionniste autour de l'innovation technologique et mettre en lumière les initiatives de la société civile pour répondre à ces enjeux.

Contacts

Élise Rodriguez

Directrice du Plaidoyer France & UE
erodriguez@ghadvocates.org

Mathilde Pitaval

Chargée de Plaidoyer
mpitaval@ghadvocates.org